

Institut national des pêches autochtones et Examen des programmes autochtones

Stratégie relative aux pêches autochtones et Programme des gardes-pêche autochtones SÉANCE PLÉNIÈRE

Le janvier 2019

pechesautochtones.ca

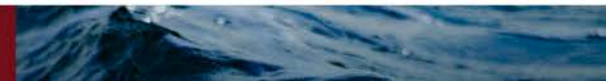


**NATIONAL INDIGENOUS
FISHERIES INSTITUTE**
Indigenous Program Review

**INSTITUT NATIONAL DES
PÊCHES AUTOCHTONES**
Examen des programmes autochtones

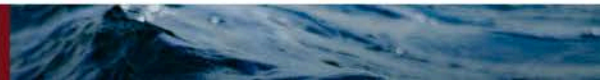
Objectif de la séance plénière

- Possibilités à examiner et à confirmer :
 - Ce que nous avons entendu au cours des ateliers
 - Commentaires formulés dans les documents soumis
 - Commentaires formulés durant les entretiens téléphoniques, dans les courriels et sur les médias sociaux
- Possibilités d'obtenir davantage de renseignements :
 - Mettre l'accent sur les domaines où il y a uniformité
 - Comprendre les questions soulevées et les points de vue d'autres personnes
 - Toutes les rétroactions seront prises en compte dans le rapport final



Programmes sous examen

- Programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones
 - Conclusions du document de travail et commentaires reçus
 - Ateliers : Ce que nous avons entendu au cours des ateliers tenus à Abbotsford, Terrace, Prince Rupert, Williams Lake, Kelowna, Kamloops, côte centrale, Prince George, Victoria, Nanaimo, Campbell River, Sydney, Moncton, Halifax, Goose Bay, St. John's, Québec, Hay River, Yellowknife et Whitehorse
 - Conclusions préliminaires et prochaines étapes : Séance dirigée de questions et réponses
- Programme des gardes-pêche autochtones
 - Conclusions du document de travail et commentaires reçus
 - Ateliers : Ce que nous avons entendu au cours des ateliers tenus à St. John's, Moncton, Halifax, Vancouver, Goose Bay, Québec, Hay River, Yellowknife et Whitehorse
 - Conclusions préliminaires et prochaines étapes : Séance dirigée de questions et réponses

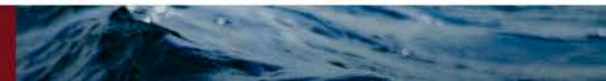


Programme de la Stratégie relative aux pêches autochtones



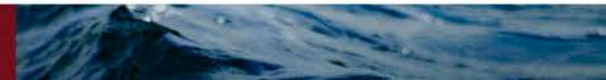
Document de travail

- Conception du programme :
 - Objectifs des pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles
 - Simplification des ententes et des rapports sur les résultats
 - Mesure de la performance du programme
- Activités techniques :
 - Collecte des données, surveillance et autres activités scientifiques
 - Détermination des besoins en matière de formation pour les gestionnaires et techniciens
- Relations :
 - Avec le Ministère (Gestion des ressources, Science, etc.)
 - Avec les groupes de gestion des ressources aquatiques et des océans



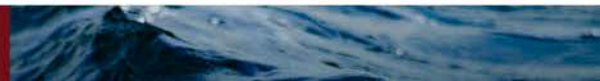
Ce que nous avons entendu : Objectifs du programme

- Programme très important, mais désuet
 - Inadéquation entre les résultats escomptés et les fonds alloués
- Questions quant aux objectifs et aux orientations du programme
 - Les besoins de la communauté ne sont pas toujours satisfaits, par exemple, sur le plan de l'alimentation, des emplois ou des activités techniques
 - La participation à la gestion des pêches n'est pas toujours possible
 - Comment utilise-t-on les données sur la gestion ordonnée des pêches (à l'avantage ou au désavantage des Autochtones)?
- Objectifs des Autochtones
 - Protéger les espèces de poissons présentant une importance particulière sur le plan culturel (autrement dit, toutes les espèces)
 - Investir dans les systèmes de connaissances autochtones (collecte des connaissances)
 - Privilégier une cogestion : Assurer une contribution significative aux processus de gestion
 - Définir une vision à long terme selon laquelle le programme passerait sous l'autorité des Autochtones



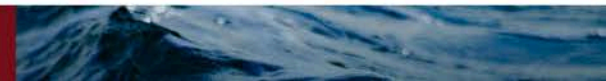
Ce que nous avons entendu : Financement insuffisant

- Financement insuffisant, malgré une demande accrue de produits livrables
- Empêche le renforcement des capacités et nuit au maintien des effectifs
 - Empêche la création d'emplois intéressants (et pas seulement d'emplois saisonniers; impossibilité d'offrir des salaires équitables et des hausses salariales ou des promotions)
 - Engendre des coûts annuels liés à la formation de nouveaux employés
- Amène certaines Premières Nations à se tourner ailleurs pour créer des programmes ou à utiliser leurs propres sources de revenus
 - Considéré comme un programme à effet de levier (essentiel pour certains)
 - Chaque année, il est difficile d'obtenir le financement nécessaire aux activités
 - Le MPO, et d'autres, profitent de ces activités
 - De nombreux ministères des pêches ou des ressources naturelles matures



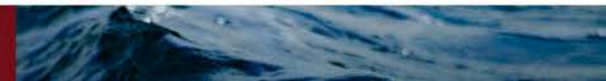
Ce que nous avons entendu : Administration et production de rapports

- Commentaires conformes à ceux formulés durant la première phase
- Le financement n'arrive pas toujours au moment opportun
 - Le financement doit commencer au début de l'exercice financier
 - Il a été proposé de réduire le nombre d'examineurs pour les ententes
- Les exigences en matière de rapports sont trop détaillées et prennent trop de temps
 - Selon certains, des améliorations ont été apportées il y a quelques années
 - Les exigences des nouveaux modèles pour la production de rapports mensuels suscitent le mécontentement
 - Les rapports ne sont pas uniformes d'une Nation à une autre (p. ex. certaines doivent rendre compte de toutes les réunions)
 - Certains proposent la production d'un rapport sommaire



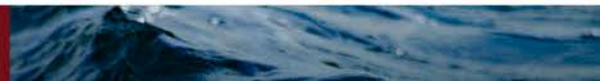
Ce que nous avons entendu : Ententes découlant de la SRAPA

- Un grand nombre n'ont pas encore signé d'entente cette année
 - Certains ne signent des ententes que parce qu'elles créent des emplois
 - D'autres attendent que le MPO corrige les problèmes soulevés avant de signer une entente
- Il ne peut pas y avoir une solution unique (souplesse du programme)
 - Différentes ententes selon le programme (p. ex. programmes des gardes-pêche, collecte des données (ou activités techniques), activités commerciales)
 - Pourtant, certains demandent encore plus de souplesse
- On veut collaborer à l'amélioration de la liste des espèces utilisées à des fins alimentaires, sociales et rituelles (ASR)
 - Des tentatives de renégociation ont eu lieu par le passé en vue d'avoir accès aux espèces commerciales
 - La situation diffère d'une communauté à une autre
 - Mise à jour plus fréquente (l'évolution de la dynamique des communautés)



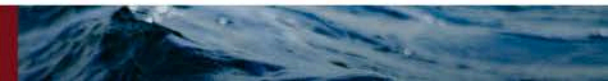
Ce que nous avons entendu : Aspects économiques

- Les besoins sociétaux incluent les besoins économiques (volet « sociales » dans ASR)
 - Définir ce qu'on entend par « subsistance convenable » (reconnaître le droit de vendre du poisson de consommation)
 - Plus de souplesse entre la pêche communautaire et la pêche commerciale (possibilité de pêche à deux titres) afin de rendre les pêches plus efficaces et moins coûteuses
- Le Programme de transfert des allocations vise à permettre à de nombreuses Nations de se développer sur le plan commercial
 - Ce programme ne répond toutefois pas aux attentes; on craint que son intégration à l'IPCI ne fasse en sorte que ce programme ne créera plus d'emplois; le MPO envoie des messages contradictoires concernant l'avenir de ce programme
- Pratiques déloyales
 - Pêches offrant des possibilités économiques (projets pilotes non élargis à d'autres)
 - Frais de gestion pour les permis au titre du PTA, mais non pour les permis délivrés en application de l'IPCI de l'Atlantique
 - Coordination des pêches commerciales/autres pêches ASR non financées



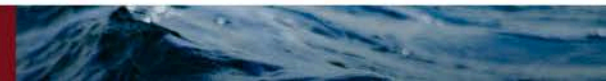
Ce que nous avons entendu : Activités techniques

- La collecte des données, la surveillance des prises et des pêches et l'évaluation des stocks sont les trois principales activités techniques financées
 - La science et la recherche et développement (évaluation des stocks, échantillonnage) ne font pas partie de toutes les ententes, ni ne portent sur toutes les espèces d'importance ou prioritaires pour les communautés
 - Il faut combler les lacunes causées par le manque de scientifiques au sein du MPO et le manque d'habitat
- Autres activités techniques prioritaires (par ordre de priorité)
 1. Protection, restauration et réhabilitation de l'habitat
 2. Recherches sur la biomasse/études de base sur d'autres poissons
 3. Réhabilitation et mise en valeur des stocks de poissons, qualité de l'eau, surveillance environnementale et espèces en péril
 4. Surveillance des impacts d'autres pêches, des types d'engins, des industries, des changements climatiques, des espèces envahissantes et d'autres industries (foresterie, industrie minière)
- Divergence d'opinions quant au meilleur outil (SRAPA ou PAGRAO) pour mener des activités scientifiques



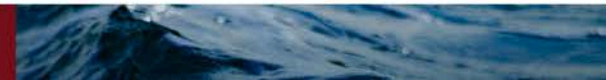
Ce que nous avons entendu : Formation

- Il faut offrir des formations professionnelles et des formations sur le terrain
 - Formation en administration, en gestion, etc., en plus de formations sur le terrain pour les techniciens
- La formation doit favoriser un renforcement des capacités
 - Éviter les gaspillages annuels causés par le départ du personnel (à cause d'un manque de fonds)
- Il faut mieux comprendre les règles et la science qui régissent les pêches et être mieux en mesure de les communiquer
 - *Loi sur les pêches*, règlements et politiques qui en découlent
 - Documents en langage clair, adaptés aux besoins de la communauté
- Formation conjointe entre le MPO et les Premières Nations
 - Possibilité de créer des liens – même formation et mêmes procédés

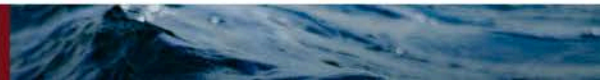


Ce que nous avons entendu : Relations

- Le MPO se décharge de services sans offrir de financement
 - Les communautés offrent une « main-d'œuvre bon marché »
 - Lacunes du MPO dans les domaines des sciences, de l'habitat et de l'application de la loi
- Améliorations requises dans certaines régions et certains secteurs
 - Plus de respect et de courtoisie – « reconnaître et remercier »
- Favoriser une plus grande collaboration entre le MPO et les provinces et territoires dans le cadre de la SRAPA
 - Au sein du MPO : habitat, espèces en péril, etc.
- Les liens les plus importants sont ceux établis avec la communauté
 - Éducation, mobilisation, camps de pêche, programmes scolaires, etc.
- Certains employés affectés à la SRAPA travaillent en étroite collaboration avec le groupe du PAGRAO
 - Certains travaux techniques peuvent être réalisés dans les communautés dans le cadre du PAGRAO

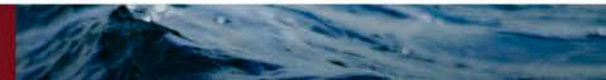


PAUSE



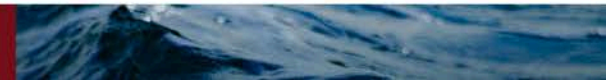
Ce que nous avons entendu : Accès prioritaire et droits

- L'accès prioritaire ne ressort pas clairement de la réglementation, des politiques ni de la façon de faire du MPO
 - La priorité semble aller aux pêches récréatives ou commerciales
 - Les mesures de conservation (et de protection) mises en place par le MPO soulèvent aussi des doutes
- La conservation et les droits sont deux notions étroitement liées dans l'approche des Autochtones en matière de gestion
 - La perception des droits peut varier dans certaines régions
- La SRAPA offre une voie de réconciliation, mais ce n'est qu'un outil
 - Lien entre le MPO et les Premières Nations au sujet des droits et d'une gestion ordonnée des pêches
- Programme conçu pour les populations vivant « dans les réserves »
 - Les allocations ne tiennent pas compte des droits des populations vivant « hors réserve »



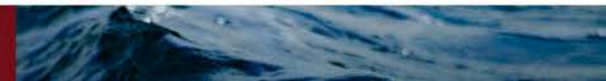
Ce que nous avons entendu : Alimentation et culture

- Distribution des aliments / importance d'avoir des congélateurs communautaires
 - Financement accordé dans le cadre du programme dans certaines régions, mais pas partout
 - Provenant du quota commercial si les pêches ASR sont insuffisantes (ou inexistantes)
- Le MPO comprend mal l'importance des pêches à des fins rituelles
 - Fêtes, funérailles, pow-wow, etc.
- Importance de la conservation
 - On veut de véritables mesures de protection et de régénération
- On veut avoir accès aux espèces et zones de pêche préférées et utiliser les méthodes de pêche préférées
 - Accès insuffisant aux espèces préférées, ou décision de ne pas pêcher (conservation)
 - Impossibilité de pêcher dans les eaux traditionnelles ou dans les zones ouvertes à d'autres



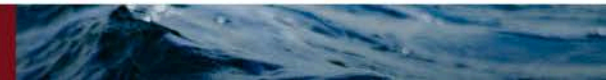
Ce que nous avons entendu : Cogestion

- Quelques exemples de cogestion
 - Ententes intertribales (de Nation à Nation) et quelques plans de gestion intégrée des pêches (hareng, couteau)
 - Quelques Premières Nations surveillent les pêches commerciales ou récréatives (une ou deux en vertu de contrats avec le MPO)
 - Une Première Nation a signé un protocole d'entente avec le MPO qui lui permet de se prononcer sur les protocoles d'avant-saison et sur la date d'ouverture des pêches (C.-B.)
 - En Nouvelle-Écosse, les chefs et la province font des recommandations conjointes au MPO au sujet du saumon de l'Atlantique
- Mais la cogestion se fait essentiellement unilatéralement :
 - Les Premières Nations échangent des données avec le MPO, mais aucune communication dans le sens inverse
 - Les Autochtones participent peu, voire pas du tout, aux plans et décisions du MPO (SRAPA, Science, gestion des ressources et Conservation et Protection)
 - Le MPO cible trop certaines espèces précises (au détriment d'autres)



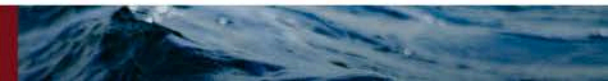
Ce que nous avons entendu : Cogestion

- Mise en place d'éléments d'autogestion/d'autogouvernance
 - Organiser ses propres programmes et services, s'occuper de l'embauche du personnel, etc.
 - Désigner les pêcheurs ou distribuer les permis et étiquettes
 - Renseigner les membres sur la réglementation et les restrictions
 - Surveiller les pêches et consigner les données sur les prises (qui, quand, combien)
 - Observer, surveiller et mener des recherches et des études : poissons, habitats, voies navigables
 - Imposer ses propres décisions et règles en matière de conservation : visant parfois d'autres pêcheurs (pêches commerciales et récréatives)
- Les fonds du programme ne sont pas alloués au renforcement des capacités de cogestion ni à la prise des décisions (souhaitable)
 - Des améliorations dans ce domaine sont essentielles à la réconciliation
 - Commentaires conformes à ceux formulés durant la première phase



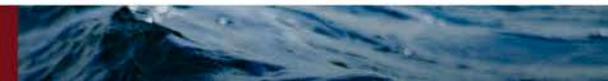
Conclusions préliminaires

- Manque d'intention, de fonds et de confiance
 - Quel est le but : Stratégie ou programme?
 - Programme technique de base pour tirer parti d'autres sources de financement ou programme de renforcement des capacités de cogestion et de gestion ordonnée des pêches avec surveillance des prises et collecte de données?
 - Programme voué à l'échec à cause du manque de fonds
 - Limite la capacité de maintenir les effectifs → besoin continu de formation → moins d'argent pour les activités techniques et activités de renforcement des capacités → sans connaissances, les espèces ne sont pas protégées → il est difficile de prendre part à la prise de décisions sans connaissances
 - La confiance est essentielle et elle reflète une relation de Nation à Nation
 - Les ententes intertribales aident les communautés à obtenir de la nourriture
 - Les données techniques et les connaissances autochtones aident à protéger le poisson



Conclusions préliminaires

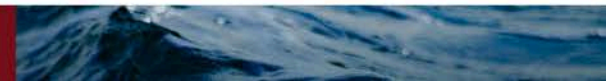
- Trois aspects principaux, en termes d'importance :
 - Nourriture, société et culture
 - Gestion des ressources dans les territoires
 - Emplois intéressants
- Mesures du succès :
 1. Reconnaître les droits grâce à l'accès prioritaire
 2. Satisfaire aux besoins alimentaires et maintenir des stocks de poissons sains et durables
 3. Passer de la cogestion à l'autogouvernance
 - Participer à la prise de décisions au bon niveau
 - Parvenir à un équilibre entre le savoir traditionnel autochtone et la science
 4. Offrir des emplois intéressants



Conclusions préliminaires : Avez-vous des commentaires?

- Que pensez-vous de ces conclusions préliminaires?

Séance dirigée de questions et réponses

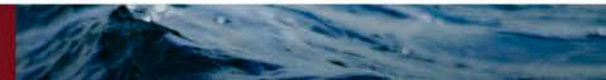


Programme des gardes-pêche autochtones



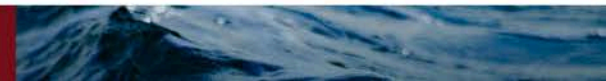
Document de travail

- Conception et mise en œuvre du programme :
 - Objectifs : Objectifs techniques ou objectifs de mise en application (ou les deux)
 - Équipe idéale et normes en matière de commandement et contrôle
 - Mesure de la performance du programme
- Rôles :
 - Surveillance et collecte des données
 - Autres ressources naturelles
 - Normes en matière de formation et avancement professionnel
- Relations :
 - Avec le Ministère (p. ex. Conservation et Protection)
 - Avec les autres ministères et organismes et ordres de gouvernement



Ce que nous avons entendu : Objectifs du programme

- Manque d'intention, d'orientations ou d'objectifs
 - Ancien objectif : Renforcement de la capacité de surveillance des prises (selon la lettre de désignation, le rôle est de rendre compte du nombre de poissons pour assurer une gestion ordonnée)
- Absence de structure officielle de commandement et contrôle (ou de production de rapports)
 - Rend compte principalement à la communauté (à titre d'employeur)
- Absence d'uniformité dans l'orientation du programme entre les régions
 - Davantage de gardes-pêche désignés en Atlantique (T.-N.-L. et N.-B.)
 - Signature d'un protocole d'entente entre Conservation et Protection et une communauté, pour tenir compte de ses risques relatifs à la responsabilité
- On souhaite participer davantage aux plans d'application de la loi et aux patrouilles de surveillance de Conservation et Protection (ou couvrir eux-mêmes leur propre territoire)
 - On recherche des emplois intéressants : il faut des emplois à l'année pour assurer le maintien des effectifs



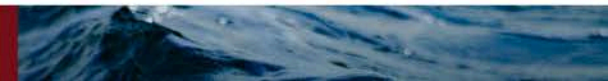
Ce que nous avons entendu : Ancien objectif

- Abandon de l'ancien objectif : Agents des pêches autochtones
 - Attentes accrues en matière d'avancement professionnel (première, deuxième et troisième phases) *très peu ont entrepris la troisième phase
 - Peu d'agents des pêches autochtones en Atlantique (Î.-P.-É., N.-B.) – affectations loin des communautés
 - Peu d'agents des pêches autochtones en C.-B. – ont préféré travailler pour la GRC, car le poste d'agent des pêches offrait peu de possibilités en termes d'avancement professionnel et de salaire
 - Malgré la présence d'employés formés, le programme a semblé « disparaître », car il n'y avait pas de travail dans la communauté (à cause d'un manque de fonds) ou parce que les lieux d'affectation étaient très éloignés
 - Dans la région de l'Atlantique, des postes de directeurs des pêches, plutôt que de gardes-pêche ont commencé à être financés, en 1997 dans le cadre de la SRAPA (aujourd'hui désignés directeurs des ressources naturelles)
 - Dans la région du Pacifique, la réticence vient du « retrait d'emplois de la fonction publique »
 - Les programmes d'études pour l'avancement professionnel des gestionnaires des ressources autochtones, mis en place par Conservation et Protection après l'examen en 1999, ont été abandonnés faute de fonds



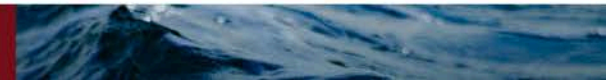
Ce que nous avons entendu : Financement et soutien

- Le manque de fonds et d'orientation du programme nuit aux progrès
 - Réduction du nombre de gardes-pêche (ou d'heures de travail) dans les communautés
 - Utilisation des propres sources de revenus pour la formation, les uniformes et les salaires
 - Dans certains cas, les gardes-pêche utilisent leur propre camion, bateau et équipement
- Réticence apparente de certains services du MPO à appuyer le programme
 - Pas dans toutes les régions ni communautés; parfois, établissement de relations locales étroites
 - Problèmes liés aux responsabilités des agents des pêches
 - Auparavant, les gardes-pêche figuraient sur le calendrier de Conservation et Protection du MPO
 - Selon les rapports, le MPO a besoin de gardes-pêche, mais pas de suivi, pour l'application de la loi
- Soutien à l'éducation et aux communications
 - Politiques et règlements rédigés en langage clair et en langues autochtones
 - Mises à jour régulières (durant la formation ou d'autres réunions)



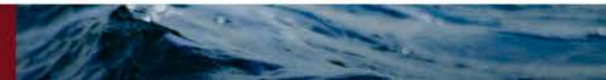
Ce que nous avons entendu : Activités techniques

- Surveillance et mise en application
 - Capacité et volonté de porter des accusations contre des personnes de son peuple (dans bien des régions, mais pas partout)
 - Mise en application des politiques et des règlements de la communauté en matière de pêches
 - Manque de suivi, de la part de Conservation et Protection, des incidents signalés par les gardes-pêche
 - De nombreuses régions n'ont toujours pas de patrouilles
- Éducation et sensibilisation
 - Il est clair que les gardes-pêche travaillent pour la communauté, et non pour le MPO
 - Ces activités doivent être menées à l'externe (par le MPO)
- Certains participent à la collecte des données, à l'évaluation des stocks, etc.
 - Certains préconisent une participation accrue des gardes-pêche aux activités techniques visant la mise en valeur des stocks de poissons (réhabilitation, restauration)
 - D'autres préfèrent que ces activités restent séparées (le MPO ne les combine pas)



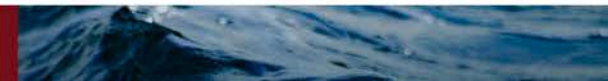
Ce que nous avons entendu : Gardiens des ressources

- Vaste soutien en faveur d'un élargissement des ressources
 - Gains d'efficacité et emplois à temps plein
 - Aménagement de la faune et de l'habitat, amélioration de la qualité de l'eau, espèces en péril
 - Surveillance de l'industrie minière, de la foresterie, des pipelines, d'autres industries, etc.
 - Soutien également de certaines activités connexes (espèces en péril, intervention d'urgence)
 - Élargissement du rôle ou programme parallèle
 - Les gardes-pêche mènent déjà de nombreuses activités liées aux ressources (les communautés leur posent des questions et s'attendent à obtenir des réponses)
 - Exemples aujourd'hui (et projets pilotes par le passé) : gardiens de l'Administration régionale Kativik, gestionnaire des ressources autochtones de la C.-B., gardiens des côtes (dans des communautés comme Haïda)
 - Les administrations F/P/T pourraient avoir des questions de compétence à régler
 - Désignation croisée avec les provinces en matière de pêches



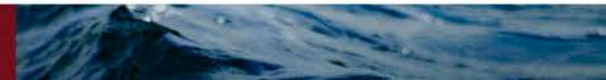
Ce que nous avons entendu : Besoins en matière de formation

- Aucune désignation depuis des années
 - Redésignations plus fréquentes; planification de la relève
 - Des gardes-pêche non autochtones suivent une formation d'une semaine, puis obtiennent leur désignation
- Il faut établir un protocole de formation normalisé officiel
 - Formation (annuelle) plus poussée financée dans le cadre de la SRAPA ou d'un autre programme
 - Même formation que les agents des pêches
 - Cheminement clair pour devenir agent des pêches ou avoir une autre carrière
 - Lien avec les programmes existants
- Les communautés se sont adressées à des centres d'éducation pour élaborer des programmes techniques pour les gardes-pêche
 - Elles veulent que le MPO reconnaisse et accepte ces programmes (protocole de reconnaissance de crédits)
 - Renseignements erronés au sujet de la formation possible des agents des pêches
 - Vastes programmes et outils de formation dans le cadre du programme d'intendance côtière



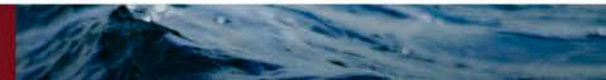
Ce que nous avons entendu : Relations

- Les relations varient d'excellentes à très mauvaises à l'égard de Conservation et Protection – la CONFIANCE est essentielle
 - Certains travaillent en très étroite collaboration; d'autres ont peu ou pas de contact
 - Créer des liens – certains agents des pêches refusent de monter à bord d'un navire autochtone en l'absence de garde-pêche
 - Avis partagés au sujet des patrouilles mixtes et du partage du matériel
 - Cela pose des difficultés dans les communautés
 - Il y a des avantages à avoir des agents des pêches autochtones (ne peuvent pas travailler partout)
- Sentiment que le MPO se décharge de ses services sans offrir de formation, d'équipement ni d'avantages (salaires, pension, etc.)
 - Capacité insuffisante du MPO en matière d'application de la loi, notamment pour surveiller adéquatement les pêches récréatives et l'habitat local
 - Longues heures de travail, salaires peu intéressants, emplois saisonniers, aucune perspective de carrière

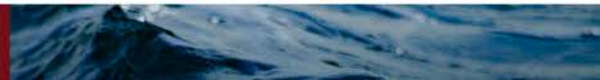


Ce que nous avons entendu : Relations

- Avec les provinces et les territoires
 - Certains partenariats avec les provinces et territoires pour obtenir des pouvoirs dans la gestion de la faune
 - D'autres ont des problèmes avec leur province ou territoire
- Avec le PAGRAO
 - À un endroit, le coordonnateur de la liaison avec les gardes-pêche facilite les discussions pour aider les communautés à adopter une approche plus globale en matière de gestion des ressources naturelles
 - Ailleurs, financement du programme des gardes-pêche pour les communautés
 - Certains ont affecté des gardes-pêche dans le cadre du PAGRAO et plusieurs veulent jouer un plus grand rôle dans le Programme des gardes-pêche autochtones
- Avec la communauté
 - Plus important encore : Les membres de la communauté font confiance à leurs gardes-pêche

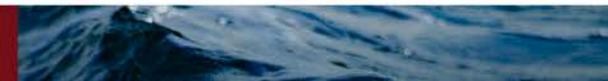


PAUSE



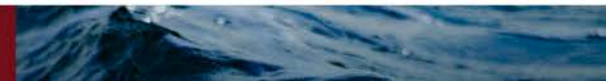
Ce que nous avons entendu : Pouvoirs et reconnaissance

- La plupart veulent obtenir des pouvoirs juridictionnels
 - Sentiment que l'observation, la consignation de données et la production de rapports sont inutiles, sans suivi
 - Nécessite l'appui du chef et du conseil de bande (*certains l'ont)
 - Comprendre que le gouvernement ne croit pas que les mesures seront mises en œuvre
 - Structures de cogestion prévoyant un plus grand contrôle local et une meilleure mise en œuvre du droit autochtone
 - Gagner la confiance des exploitants pêcheurs pour obtenir des données sur les prises liées à celles sur ceux qui ne sont pas intéressés par l'application de la loi
 - Soutien des activités de mise en application au moyen d'une entente distincte
- Non-reconnaissance du rôle joué dans les activités élargies d'application de la loi
 - Patrouilles conjointes, opérations de drones et accusations
 - Les gardes-pêche ne sont pas mentionnés dans les articles des médias traitant des activités d'application de la loi
 - Le public ne connaît pas le rôle et les pouvoirs des gardes-pêche



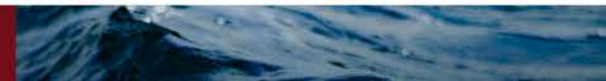
Ce que nous avons entendu : Comblers les lacunes

- Certains offrent un programme « similaire » et d'autres forment des gardes-pêche en utilisant leurs propres sources de revenus
 - Certains ont des gardes-pêches sans avoir conclu d'entente concernant la Stratégie relative aux pêches autochtones
- D'autres ont mis en place des programmes plus poussés
 - Programme des gardiens des côtes* programmes personnalisés adaptés à chaque Nation partenaire
 - Rangers de Listuguj et Administration régionale Kativik
 - Certains ont des surveillants, d'autres des gardiens et d'autres encore des gardes-pêche – désignations croisées



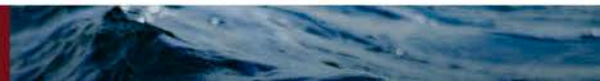
Ce que nous avons entendu : Une certaine confusion

- Quant à la manière d'intégrer les gardes-pêche dans l'entente sur la Stratégie relative aux pêches autochtones
- Programme pilote fédéral de gardiens autochtones
 - Mentionné dans les documents soumis et durant les séances
 - Plus de précisions seraient bénéfiques
 - L'utilisation de ce programme pourrait aussi être bénéfique (pour le MPO, Environnement et Changement climatique Canada, Parcs Canada)
- Au sujet des activités de Conservation et Protection du MPO
 - Recyclage professionnel offert en 2018-2019
 - Il semble que le MPO tente de procéder à des désignations temporaires
 - On veut participer aux travaux de tous les comités ministériels nationaux



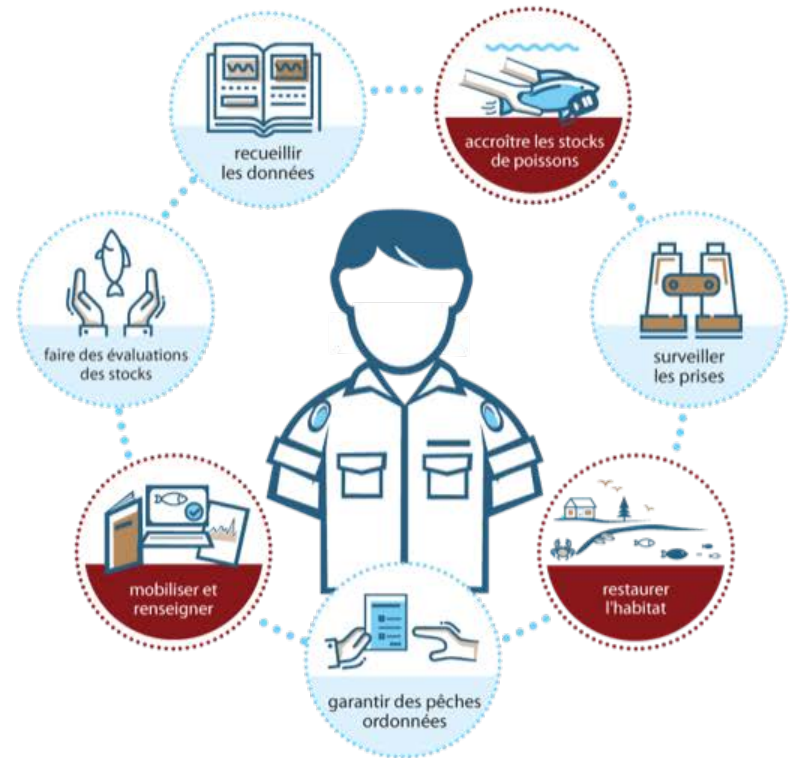
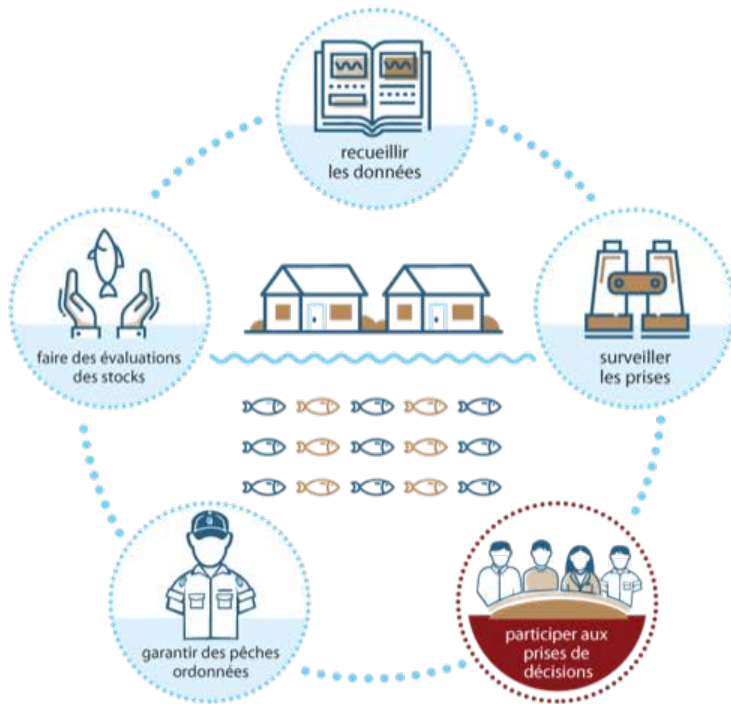
Conclusions préliminaires

- Manque d'intention, de fonds et de soutien (confiance)
 - Quel est, ou devrait être, le cadre d'orientation du programme?
 - Les gardes-pêche sont-ils là pour appuyer l'application de la loi ou pour répondre à un besoin technique? Le programme devrait-il être conçu de manière à répondre à ces deux objectifs?
 - Les désignations croisées et les options en matière de parcours de carrière devraient-elles guider la restructuration du programme?
 - Programme voué à l'échec à cause du manque de fonds et de soutien
 - Incapacité d'offrir des salaires et des avantages sociaux concurrentiels
 - Il est déloyal d'offrir des formations et des désignations sporadiques
 - La confiance est essentielle et elle reflète une relation de Nation à Nation
 - La reconnaissance des rôles et des pouvoirs juridictionnels aide les communautés à protéger leurs ressources et sources communautaires de nourriture
 - Lien manifeste avec les pouvoirs de cogestion



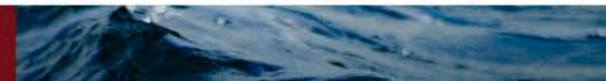
Conclusions préliminaires

- Certains sont favorables à une Stratégie relative aux pêches autochtones distincte des Programmes de gardes-pêche autochtones



Conclusions préliminaires

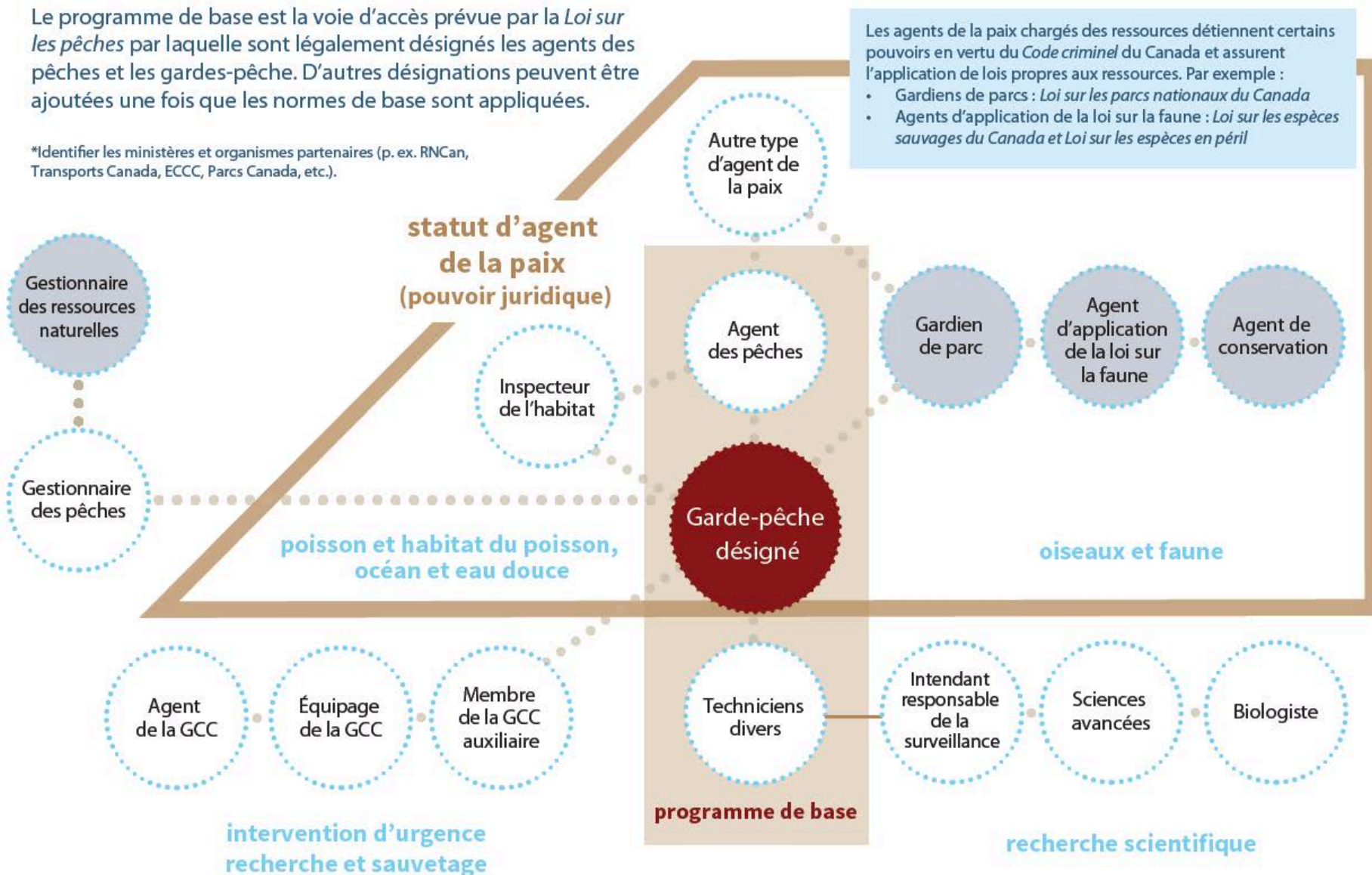
- Manque d'intention, de fonds et de soutien (confiance)
 - Quel est, ou devrait être, le cadre d'orientation du programme?
 - Les gardes-pêche sont-ils là pour appuyer l'application de la loi ou pour répondre à un besoin technique? Le programme devrait-il être conçu de manière à répondre à ces deux objectifs?
 - Les désignations croisées et les options en matière de parcours de carrière devraient-elles guider la restructuration du programme?
 - Programme voué à l'échec à cause du manque de fonds et de soutien
 - Incapacité d'offrir des salaires et des avantages sociaux concurrentiels
 - Il est déloyal d'offrir des formations et des désignations sporadiques
 - La confiance est essentielle et elle reflète une relation de Nation à Nation
 - La reconnaissance des rôles et des pouvoirs juridictionnels aide les communautés à protéger leurs ressources et sources communautaires de nourriture
 - Lien manifeste avec les pouvoirs de cogestion



Programme des gardes-pêche – Cheminements de carrière

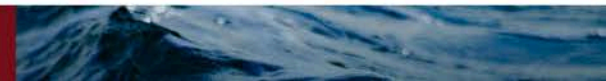
Le programme de base est la voie d'accès prévue par la *Loi sur les pêches* par laquelle sont légalement désignés les agents des pêches et les gardes-pêche. D'autres désignations peuvent être ajoutées une fois que les normes de base sont appliquées.

*Identifier les ministères et organismes partenaires (p. ex. RNCan, Transports Canada, ECCC, Parcs Canada, etc.).



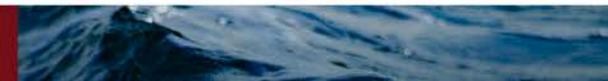
Conclusions préliminaires

- Manque d'intention, de fonds et de soutien (confiance)
 - Quel est, ou devrait être, le cadre d'orientation du programme?
 - Les gardes-pêche sont-ils là pour appuyer l'application de la loi ou pour répondre à un besoin technique? Le programme devrait-il être conçu de manière à répondre à ces deux objectifs?
 - Les désignations croisées et les options en matière de parcours de carrière devraient-elles guider la restructuration du programme?
 - Programme voué à l'échec à cause du manque de fonds et de soutien
 - Incapacité d'offrir des salaires et des avantages sociaux concurrentiels
 - Il est déloyal d'offrir des formations et des désignations sporadiques
 - La confiance est essentielle et elle reflète une relation de Nation à Nation
 - La reconnaissance des rôles et des pouvoirs juridictionnels aide les communautés à protéger leurs ressources et sources communautaires de nourriture
 - Lien manifeste avec les pouvoirs de cogestion



Conclusions préliminaires

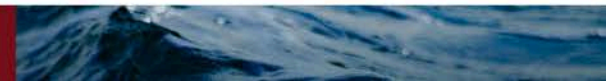
- Quatre aspects principaux, en termes d'importance :
 - Gestion et protection des ressources dans les territoires
 - Présence d'autorités chargées de l'application de la loi sur les voies navigables et sur le territoire
 - Respect du rôle et des fonctions du garde-pêche
 - Emplois intéressants
- Mesures du succès :
 - Maintien en fonction de gardes-pêche à temps plein, bien rémunérés et parfaitement formés
 - Programme suffisamment financé pour appuyer l'affectation de gardes-pêches dans un plus grand nombre de communautés, des pouvoirs juridictionnels adéquats et une présence suffisante pour l'application de la loi
 - Stocks de poissons en bonne santé et retour des poissons en voie de disparition, grâce aux activités des gardes-pêche
 - Reconnaissance du rôle des gardes-pêche lors d'incidents réglés avec succès



Conclusions préliminaires : Avez-vous des commentaires?

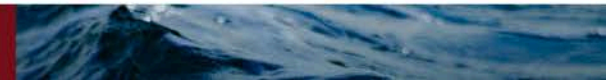
- Que pensez-vous de ces conclusions préliminaires?

Séance dirigée de questions et réponses



Prochaines étapes

- Nous voulons continuer de recueillir vos commentaires **d'ici la fin du mois de février 2019**
 - Ajout de commentaires au document de travail
 - Autres commentaires provenant des documents *Ce que nous avons entendu* ou recueillis au cours de cette séance plénière
- Présentation du rapport final de la deuxième phase **vers la fin du mois de mars 2018**
 - Stratégie relative aux pêches autochtones et Programmes des gardes-pêches autochtones
 - Commencer par présenter le rapport aux dirigeants autochtones
 - Le remettre ensuite à Pêches et Océans Canada, puis le publier
- Mise en œuvre de l'examen des programmes autochtones :
 - Gestion des océans (PAGRAO)
 - Activités de commercialisation et de certification (pêches commerciales)



**Je vous remercie
d'avoir participé à
l'examen des
programmes
autochtones!**



**NATIONAL INDIGENOUS
FISHERIES INSTITUTE**

Indigenous Program Review

INDIGENOUSFISHERIES.CA

